

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-INRETS-  
INRP**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [snrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:snrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 306 du 29 octobre 2012**

## **Communiqué des organisations de l'enseignement supérieur et de la recherche Le MESR reste sourd aux revendications sur la précarité**

Jeudi 25 octobre, les organisations signataires de la lettre du 8 octobre concernant la précarité ont rencontré les représentants du cabinet de la ministre.

La position du ministère est catastrophique. Celui-ci annonce des intentions de limiter la précarité, mais reste enfermé dans le cadre de la rigueur du budget de 2013. Il appliquera la loi Sauvadet en utilisant uniquement des postes libérés par les départs pour organiser le passage en CDI et les procédures de titularisation prévues par cette loi. Il a très clairement affirmé que ce n'était pas un plan de création d'emplois. En affirmant vouloir faire diminuer le nombre de précaires sans augmenter le nombre de postes de titulaires et la masse salariale, il organise dans les faits la baisse des emplois effectifs dans la recherche et l'enseignement supérieur, avec licenciement massif des précaires et non recrutement de nouveaux personnels. Cela est inacceptable, d'autant que dans les organismes de recherche et les universités, le gel d'une partie des recrutements sur postes libérés par les départs est déjà acté pour 2013, du fait, déjà, d'une insuffisance de la masse salariale allouée par l'Etat.

Lorsque les syndicats ont demandé l'arrêt de la vague de non renouvellement des contrats, y compris lorsque les financements sont présents, la réponse a été très ambiguë.

Le ministère a catégoriquement refusé d'ouvrir des concours réservés dans les corps des catégories dites A+ (ingénieurs de recherche, chercheurs, enseignants-chercheurs ou agrégés), acceptant ainsi cyniquement la perspective que les contractuels de ce niveau se reportent sur les concours réservés qui seront ouverts dans d'autres catégories (A ou B). Interpellé sur le retard pris par le ministère - les groupes de travail sur la précarité prévus fin juin n'ont jamais été réunis - il a affirmé vouloir relancer une période de concertation. Mais cela suppose qu'aucun texte réglementaire ne soit acté sur le sujet lors du CTMESR (Comité Technique Ministériel Enseignement Supérieur Recherche) convoqué le 6 novembre, avec un projet de décret fixant les modalités des concours réservés, qui ne répond pas aux problèmes posés ! Cela est inacceptable. Le ministère doit retirer de l'ordre du jour le vote sur le décret fixant les modalités des concours tant que des négociations n'ont pas eu lieu.

La seule ouverture concerne les précaires ayant eu des employeurs multiples, pour lesquels un projet de loi réglerait la situation ; cependant, aucune négociation n'est annoncée.

La mobilisation de tous les précaires et titulaires est indispensable. Dans cette période où va se voter le budget du ministère et où va se tenir le colloque final des Assises, nous devons faire entendre notre voix haut et fort. Il faut multiplier les actions dans les établissements. Les organisations soussignées appellent d'ores et déjà à un rassemblement à Paris le lundi 26 novembre, jour d'ouverture des Assises de l'ESR.

Paris le 25 Octobre 2012

**Organisations signataires :**

**FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP), CGT (SNTRS, CGT INRA), Solidaires (Sud Education, Sud Recherche EPST), SNPRES-FO, SLR, SLU**